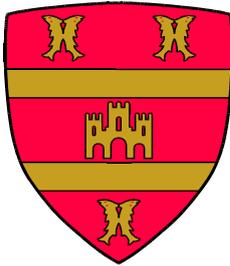


VILLE DE



SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE

L'an deux mil dix-sept, le mardi vingt et un novembre, à dix neuf heures cinq minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Jacques REGNAULT, Maire.

Présents : Monsieur REGNAULT Jacques, Monsieur DUPONT Joël, Madame VASSELIN Denise, Monsieur LAIGLE Didier, Monsieur RITTER Jean-Paul, Monsieur O'DONNELL-MURPHY Peter, Madame CERTAIN Nathalie, Madame BOSVY Livie, Madame TRAVERT Dominique, Monsieur BRIENS Eric, Madame LANGLOIS Céline.

Pouvoirs : Madame LEVOYER Thérèse à Monsieur BRIENS Eric, Monsieur LEMARCHAND Philippe à Monsieur RITTER Jean-Paul, Monsieur QUINET Michel à Madame TRAVERT Dominique, Madame POISSON Magali à Madame LANGLOIS Céline.

Excusé : Monsieur LELANDAIS Guillaume.

Absentes : Mesdames ZEBOULON Emmanuelle, AUBRIL Aline, PILLET Vanessa.

Secrétaire de séance : Madame CERTAIN Nathalie.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 15 (11+4)

Date de la convocation : Mercredi 15 novembre 2017

Malgré l'annonce d'un objet unique pour cette réunion, Monsieur le Maire sollicite la possibilité d'un second sujet « Cimetières » et en donne la raison de l'urgence. A l'unanimité, le Conseil donne son accord. Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

Marché d'exploitation de la station d'épuration – Choix du prestataire

Monsieur REGNAULT, Maire, rappelle au Conseil Municipal la procédure mise en place pour le choix d'un prestataire afin d'assurer l'exploitation de la station d'épuration.

Puis il informe que la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 09 novembre 2017, au cours de laquelle le Cabinet BOURGOIS a présenté son analyse, a retenu la proposition de l'Entreprise SAUR.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, prend acte du choix de la Commission d'Appel d'Offres, et autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise SAUR, pour un montant global H.T. de 605.632,84 euros (soit un montant TTC de 726.759,41 euros).

Cimetières

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une information récente : une inhumation ce week-end dans le cimetière de Hautmesnil n'a pu se faire comme envisagée. En effet, un bloc de schiste a empêché le creusement. Pour ce cas précis, une solution a pu être utilisée. Toutefois, cet important bloc rocheux empêche d'envisager tout nouveau creusement dans la partie restée disponible de ce cimetière.

Il convient donc d'envisager rapidement une extension de ce cimetière. Monsieur le Maire rappelle que la Commune et le C.C.A.S. sont propriétaires de parcelles contiguës. Toutefois, la création d'un cimetière ou une extension obéissent à des règles strictes et à des divers accords, ce qui nécessite un certain temps.

Si des inhumations devaient être effectuées, le caveau d'attente du cimetière principal pourrait être utilisé. Toutefois l'utilisation en serait limitée car il ne contient qu'une place. Cette faible capacité pose d'ailleurs un problème si la Commune devait faire face à un décès multiple (accident).

Après avoir entendu ces éléments, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à collecter des devis pour la réalisation de deux caveaux de deux places dans le cimetière principal d'une part, et à étudier la possibilité d'extension du cimetière de Hautmesnil d'autre part.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35.

Monsieur REGNAULT Jacques

Monsieur DUPONT Joël

Madame VASSELIN Denise

Monsieur LAIGLE Didier

Monsieur RITTER Jean-Paul

Monsieur O'DONNELL-MURPHY Peter

Madame CERTAIN Nathalie

Madame BOSVY Livie

Madame TRAVERT Dominique

Monsieur BRIENS Eric

Madame LANGLOIS Céline